

Lamballe-Armor, le 19 mars 2024

Mesdames, Messieurs les
principaux(ales)et proviseurs(es)

Direction de la prospective territoriale
Service Mobilités-2024-14
Affaire suivie par Mme Lautout

Objet : Transports scolaires –Création de points d'arrêt

Mesdames, Messieurs,

L'agglomération a en charge les transports scolaires sur son territoire(*) dès lors que les déplacements concernent un élève domicilié et scolarisé sur l'une de nos communes (réseau scolibus). Elle partage cette compétence avec la Région (réseau Breizhgo) qui s'occupe des élèves domiciliés sur une autre commune ou fréquentant un établissement extérieur au territoire.

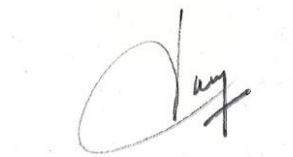
Pour l'année scolaire 2024-2025, les familles peuvent demander la création d'un point d'arrêt pour rejoindre l'établissement scolaire de secteur. Les familles doivent pour cela adresser à la mairie de leur domicile un courrier de sollicitation et ceci **avant le 31 mai 2024**.

Le règlement des transports scolaires consultable sur distribus.bzh détaille les conditions à remplir pour solliciter un point d'arrêt. L'agglomération et le transporteur sont particulièrement attentifs à la sécurité des élèves (sécurité du lieu, absence de manœuvre dangereuse pour le car, visibilité, circulation, voirie), pérennité de l'arrêt dans le temps et à la durée globale d'un trajet qui doit tendre vers 45-50 minutes pour le confort des élèves et le respect des horaires des établissements.

Je vous informe également que **les inscriptions** pour l'année scolaire 2024-2025, sur le réseau scolibus se dérouleront **du 1^{er} juin au 20 juillet**. Elles s'effectueront en ligne sur le site distribus.bzh. Pour toutes informations, les familles pourront contacter la plate-forme de mobilités de notre transporteur au 02 96 32 33 34 ou envoyer un courriel à contact.distribus@transdev.com.

Je vous prie, d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

*Pour le Président
Par délégation
Yves Lemoine
Vice –Président aux mobilités durables*



(*)Liste des 38 communes de l'agglomération Lamballe Terre & Mer :Andel, La Bouillie, Bréhand, Coetmieux, Eréac ,Erquy, Hénanbihen, Hénansal, Hénon, Jugon-Les-Lacs-Commune-Nouvelle, Lamballe-Armor, Landéhen, Lanrelas, La Malhoure, Moncontour, Noyal, Penguily, Plédéliac, Plémy, Pléneé-Jugon, Pléneuf-Val-André, Plestan, Plurien, Pommeret, Quessoy, Quintenic, Rouillac, Saint-Alban, Saint-Denoual, Saint-Glen, Saint-Rieul ,Saint-Trimoël, Sévignac, Tramain, Trébry, Trédaniel, Trédias, Trémeur.